



ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE GARANTIE D'EXÉCUTION EN TRANSPORT SCOLAIRE

Nom de la compagnie	Commission scolaire ou établissement d'enseignement privé	Nbre d'autobus et de minibus à contrat	Valeur totale des contrats	Coût 0.0875¢ / 100

Joindre votre chèque à la demande

TPS R 106731425 (5%)

TVQ 1006086957 (7,5%)

Total à payer

Le soussigné, par la présente, adhère au regroupement de garantie d'exécution de l'APAQ constitué dans le cadre des articles 23 et 31 du *Règlement sur le transport des élèves* (LRQ c. 1-13). Il est entendu que la compagnie sera cotisée par l'APAQ en fonction de la valeur de l'ensemble de ses contrats de transport scolaire à un taux de .0875¢/100 \$ et ce, entre autres pour constituer un fonds de réserve dédié aux activités du secteur du transport scolaire.

Le soussigné s'engage conjointement et solidairement avec les autres membres participants de l'APAQ à exécuter tout contrat de transport d'élèves intervenu avec une commission scolaire ou un établissement d'enseignement privé pour lequel un autre membre est en défaut, exclusion faite des périodes de grève ou de lock-out et ce, à la demande de l'APAQ et selon les modalités du contrat.

En cas de défaut, exclusion faite des périodes de grève ou de lockout, de notre part d'exécuter un contrat de transport d'élèves, il est entendu que l'APAQ interviendra afin d'en assurer l'exécution par d'autres de ses membres, ou autrement.

En cas de défaut de notre part d'exécuter un tel contrat, exclusion faite des périodes de grève ou de lockout, nous comprenons que notre compagnie demeure responsable de tous frais que pourrait encourir l'APAQ ou ses membres dans l'exécution des obligations du contrat.

Nous reconnaissons que si les membres de ce regroupement de garantie d'exécution ne sont pas en mesure d'exécuter le ou les contrats d'un membre qui a fait défaut d'exécuter ses propres contrats, les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (mesure 15740) prévoient que les membres du regroupement se verront déduire de leur revenus de contrat la portion qui leur est applicable du coût du dédommagement des organismes scolaires qu'aura consenti le ministère.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé le présent document le _____ jour de _____
2009.

Représentant dûment autorisé de la compagnie